

Règlement du Jeu Butifulday's « Tirage au sort »

ARTICLE 1 - Organisateur

La société BUT INTERNATIONAL au capital de 1.772.294 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 722 041 860 et dont le siège social est situé au 1, avenue Spinoza 77184 EMERAINVILLE, propose sur le site Internet <http://www.but.fr> un tirage au sort qui débutera le 27/03/2012, et se terminera le 16/04/2012 à 23h59 (date et heure françaises de connexion faisant foi), intitulé « BUT Jeu Butifulday's ».

ARTICLE 2 - Participation

La participation au tirage au sort est gratuite et indépendante de toute obligation d'achat. Elle est ouverte à toute personne physique, majeure (ou mineure à condition de disposer de l'autorisation parentale), à l'exception des collaborateurs de la société organisatrice du jeu et des membres de leur famille ainsi que des collaborateurs de la société prestataire de service responsable du site.

La participation est limitée à une par foyer (même nom, même adresse, même adresse e-mail).

La société organisatrice se réserve le droit d'annuler les participations de quiconque se serait enregistré plusieurs fois sous différentes identités ou en fournissant des renseignements inexacts.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, domicile et numéros de téléphone (mobile y compris).

Pour ce faire, la société organisatrice se réserve le droit, à ce que tout participant accepte, de requérir la communication d'une copie des documents attestant de ces éléments. Toutes informations inexacts ou mensongères entraîneront la disqualification du participant.

Toute inscription incomplète, illisible ou reçue après la date et l'heure limite de participation (date et heure de réception de l'inscription sur le site faisant foi), ou ne remplissant pas les conditions du présent règlement, sera considérée comme nulle.

La participation au jeu se fait par Internet selon les modalités décrites à l'article 3 ci-après ou via un bulletin de participation à remplir sur le site www.but.fr

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du jeu proposée, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant les gagnants. La société organisatrice se réserve le droit de faire respecter l'égalité de chance entre tous les participants, notamment par voie judiciaire ou tout autre moyen à sa convenance.

La participation au grand jeu Butifulday's implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité ainsi que des textes légaux en vigueur applicables en France.

ARTICLE 3 - Modalités de participation

Pour participer au tirage au sort du grand jeu Butifulday's sur le site www.but.fr il convient de suivre les étapes suivantes :

1. Pour participer au jeu, il suffit de se connecter sur le site www.but.fr
2. Le participant devra remplir correctement un formulaire d'adresse où devront figurer son nom, son prénom, son adresse postale, son téléphone et son email.

1, avenue Spinoza – 77184 Emerainville-Malnoue – Téléphone : 01 64 61 26 26

ARTICLE 4 - Détermination du gagnant

La détermination des gagnants se fera par tirage au sort parmi tous les participants inscrits sur Internet sur la période du jeu concours.

Au total 3 300 gagnants seront tirés au sort.

Le tirage au sort aura lieu en présence d'un huissier le vendredi 20 avril 2012 au siège social de la société organisatrice du concours.

Les 3 300 lots correspondants, tels que décrits à l'ARTICLE 5 ci-dessous, sont présentés sur le site <http://www.but.fr>

La désignation des lots est également consultable dans le règlement déposé chez l'huissier de justice et sur simple demande adressée à la société organisatrice.

ARTICLE 5 – Détermination et remise du lot

3 300 gagnants désignés selon les modalités définies à l'ARTICLE 4 se verront remettre les lots suivant :

*Du 1^{er} au 2 500^{ème} lot : une carte d'une valeur de 20 €
Du 2 501^{ème} au 3 100^{ème} lot : une carte d'une valeur de 50 €
Du 3 101^{ème} au 3 300^{ème} lot : une carte d'une valeur de 100 €*

Les cartes cadeaux sont valables en une seule fois dans tous les magasins But de France Métropolitaine, du 07/05/12 au 03/06/12 sans minimum d'achat. Elles ne sont ni échangeables ni remboursables. Aucune photocopie ou reproduction de quelque nature que ce soit ne sera accepté.

Les 3 300 gagnants des dotations recevront par courrier, sous 15 jours après le tirage au sort, la carte cadeau accompagnée d'une lettre explicative.

ARTICLE 6 - Nom et image

Le gagnant autorise la société organisatrice à citer son nom, prénom, coordonnées à l'occasion de toute campagne publicitaire ou promotionnelle liée au jeu Butifulday's sur tout support, sans que les gagnants puissent prétendre à une rémunération autre que le lot remporté ou à toute autre contrepartie.

Toutefois, les personnes ne voulant pas que leur nom ou leur image soit diffusé doivent le faire savoir aux sociétés organisatrices par e-mail au moment de leur participation, ou par courrier recommandé avec accusé de réception envoyé à l'adresse mentionnée à l'ARTICLE 1.

ARTICLE 7 - Responsabilité

BUT INTERNATIONAL décline toute responsabilité en cas :

- de retard, pertes ou avaries du fait des services de transporteur et/ou de téléphonie ;
- de panne technique quelconque rencontrée par le Participant lors de son inscription (panne EDF, incident serveur etc.) ;
- de survenance d'évènement présentant les caractères de force majeure (grève, intempéries, guerre, attentat etc.) privant partiellement ou totalement les gagnants du bénéfice de leur dotation.

BUT INTERNATIONAL se réserve le droit de procéder au remplacement du lot par une autre dotation similaire en termes de valeur sans que le gagnant puisse rechercher sa responsabilité en raison de cet incident.

BUT INTERNATIONAL se réserve en outre, le droit d'annuler, de modifier, d'écourter ou de proroger le présent jeu Butifulday 's et ne saurait encourir aucune responsabilité de ce fait.

1, avenue Spinoza – 77184 Emerainville-Malnoue – Téléphone : 01 64 61 26 26

Siège social : 1, avenue Spinoza – 77184 Emerainville-Malnoue – SIRET 722 041 00031 – (R.C.S Meaux) – NAF 511 U – TVA FR 65 722 041 860. La S.A.S BUT International, au capital de 793 000 €, n'est pas du croire de ses adhérents.

ARTICLE 8 - Loi informatiques et libertés

La société BUT INTERNATIONAL au capital de 1.772.294 euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 722 041 860 et dont le siège social est situé au 1, avenue Spinoza 77184 EMERAINVILLE informe que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au bon fonctionnement du tirage au sort, qui seront effacées une fois l'opération terminée, et celles que vous choisirez explicitement de fournir à BUT.

Politique de confidentialité - Les informations que vous fournissez ne seront utilisées que dans le cadre du jeu Butifulday's. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à BUT International – Service Internet - 1 avenue Spinoza 77184 EMERAINVILLE.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Les données à caractère personnel des Participants recueillies dans le cadre du jeu par But en sa qualité de responsable du traitement seront utilisées à des fins d'organisation du jeu, d'établissement de statistiques. La communication des données indiquées est obligatoire (prénom, nom, et adresse postale). Le défaut de communication de ses données aura pour seule conséquence de ne pas prendre en compte l'inscription du participant à la tombola.

ARTICLE 9 - Droits de propriété littéraire et artistique

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leur propriétaire respectif.

ARTICLE 10 - Dépôt du règlement

Le présent règlement général est déposé auprès de Maître Pellaux - huissier de justice, 29 rue Vacheresse 77 400 LAGNY- SUR –MARNE.

Il est accessible sur le site <http://www.but.fr> et sera adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande par courrier adressé à :

BUT – Service Internet - 1 avenue Spinoza - 77184 EMERAINVILLE.

Le timbre utilisé pour expédier cette demande sera remboursé sur simple demande au tarif lent en vigueur.

1, avenue Spinoza – 77184 Emerainville-Malnoue – Téléphone : 01 64 61 26 26

Siège social : 1, avenue Spinoza – 77184 Emerainville-Malnoue – SIRET 722 041 00031 – (R.C.S Meaux) – NAF 511 U – TVA FR 65 722 041 860. La S.A.S BUT International, au capital de 793 000 €, n'est pas du croire de ses adhérents.